

Nice, le 31 janvier 2006

Monsieur le Président  
de la Commission particulière du débat public  
9 avenue Henri Matisse  
Immeuble Le Matisse  
06200 NICE

RAR

Objet : Débat Public sur le projet de contournement routier de Nice

DP 11-06

Monsieur le Président,

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Côte d'Azur (UIMM Côte d'Azur) est le principal syndicat de l'Industrie Azuréenne. Il représente, sur le département des Alpes-Maritimes, 200 entreprises employant plus de 12 000 salariés.

Dans le cadre du débat public cité en objet, je souhaite vous faire part de quelques observations concernant le projet de contournement routier de Nice.

Nos adhérents industriels oeuvrent dans le secteur de la Métallurgie Traditionnelle (travail des métaux) et les activités Hautes Technologies (informatique, électronique, télécom, réseaux, spatial,...).

Les entreprises sont situées généralement sur les principales zones industrielles du département : Sophia Antipolis, Carros, Cannes la Bocca, Grasse, Mouans-Sartoux, St Laurent du Var, La Trinité, Contes, etc...

La résidence de nos 12 000 salariés est souvent éloignée de ces zones d'activités.

Ceux-ci doivent se rendre quotidiennement sur leurs lieux de travail en utilisant les transports en communs (trains, bus) quand ils existent et à défaut une voiture particulière en raison de la topographie du Département (collines, villages de l'arrière pays isolés et à distance des grands axes de circulation).

Il en résulte une saturation bi-quotidienne (matin et soir) des principales routes conduisant vers les zones d'activités.

Les temps de trajets s'allongent et deviennent de plus en plus insupportables pour les salariés de nos entreprises.

Au cours de ces dernières années, les bouchons se sont multipliés.

Quelques exemples :

- Sur l'A8, en venant de Nice, la sortie Antibes est obstruée de 8 h à 10 h avec une file d'attente qui remonte sur un kilomètre sur la file de droite de l'autoroute ce qui représente une situation de danger intolérable.
- Même scénario pour la sortie Cannes
- idem pour la sortie Nice-Aéroport en venant d'Antibes

Il suffit d'un simple incident ou accident pour que tout se bloque durant de longues heures.

... /

Au-delà des temps de trajet de nos salariés, cette situation pénalise directement notre activité pour :

- nos commerciaux qui passent plus de temps en voiture que chez les clients,
- nos clients, qui éprouvent de grandes difficultés à rejoindre nos entreprises depuis l'Aéroport Nice-Côte d'Azur,
- nos livreurs, tant en approvisionnement qu'en livraison, qui ont des tournées qui s'allongent de façon démesurée.

Tout ces éléments sont très préjudiciables au bon fonctionnement de nos entreprises et elles se trouvent pénalisées face à la concurrence d'autres régions mieux desservies et mieux équipées.

Au cours de ces cinq dernières années, plusieurs adhérents ont pris la décision de quitter le département pour s'installer sur les zones d'activités de St Raphaël, Brignoles ou en Rhône-Alpes, ce qui se traduit par des fermetures d'établissements sur les Alpes-Maritimes et une pénalisation de l'emploi local.

### **Quel avenir pour l'A8 dans les dix prochaines années ?**

### **Aujourd'hui en voie de saturation aux heures de pointe, totalement saturée en cas d'accident, qu'en sera-t-il en 2010/2015 ?**

Beaucoup de temps passé et perdu depuis plus de 10 ans avec le projet mort-né de l'A8 bis.

Certes, il faut développer les transports communs : bus en site propre, TER, parking de dissuasion..., mais les limites de cette politique sont vite atteintes, les actifs étant de plus en plus obligés de se loger dans le moyen pays peu accessible aux transports en commun.

Les zones d'activités type Sophia ou Carros, géographiquement très étendues, ne se prêtent pas à une desserte par autobus.

Il est donc certain que la voiture particulière et peut-être le co-voiturage restera le principal moyen de transport susceptible d'être utilisé par nos salariés.

La croissance continue du fret routier, aussi bien le transit France/Italie que la desserte locale, intervient également dans la dégradation des conditions de circulation sur l'A8 et le risque routier notamment dans les tunnels devient de plus en plus préoccupant.

### **Pour toutes ces raisons, l'ensemble des Industriels des Alpes-Maritimes ne peut que soutenir très largement le projet de contournement routier de Nice, en retenant la solution longue entre Nice-Est et les Bréguières à Mougins.**

Cette solution présente de nombreux avantages :

- Meilleure relation économique entre l'Ouest et l'Est du département,
- Meilleure desserte des deux principales zones d'activités (Sophia et Carros)
- Possibilité de créer de meilleures liaisons avec Grasse et Mouans-Sartoux
- Moindre impact sur l'environnement : cette solution est enterrée entre St-Isidore et Nice-Est et elle est en très grande majorité en tunnel entre le fleuve Var et les Bréguières, où elle déleste l'autoroute A8.

En espérant que l'ensemble de ces arguments montrant l'intérêt incontestable de la solution **longue Nice-Est/Les Bréguières** seront pris en considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

10 Le Président,

Alain SOUMMER